

Le troublant témoignage du sergent belge

Maria Malagardis

Libération, 31 mai 2012

Le 5 avril 1994, le Casque bleu Yves Teyssier aurait assisté aux préparatifs de l'attentat. Outre la possession de missiles Mistral par les forces armées rwandaises, d'autres pistes demeurent encore inexplorées par la justice. Notamment des témoignages d'anciens Casques bleus qui, en avril 1994 se trouvaient incorporés au sein de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), dans le pays à partir d'octobre 1993 pour veiller au respect des accords de paix signés entre le régime de Habyarimana et les rebelles tutsis du FPR.

Même si la hache de guerre était officiellement enterrée depuis août 1993, le partage du pouvoir et la mise en place des nouvelles institutions butaient continuellement sur les manœuvres dilatoires du camp présidentiel, peu pressé de céder ses prérogatives au FPR comme à l'opposition interne. En raison de ces reports constants, la situation était très tendue en ce début avril, marqué par des assassinats et des explosions de violences qui compliquaient la tâche de la Minuar.

Barrage. C'est dans ce contexte qu'Yves Teyssier, un para-commando belge en poste à Kigali en avril 1994, a vécu une situation singulière le 5 avril, soit vingt-quatre heures seulement avant l'attentat et le début des

massacres. A l'époque, sa mission principale consiste à patrouiller autour de Kanombé, pour assurer une présence ostensible de l'ONU dans un périmètre stratégique. Car Kanombé n'est pas un endroit anodin à Kigali : c'est dans cette partie de la capitale que se trouvent la résidence du chef de l'Etat, l'aéroport, mais aussi le principal camp de la garde présidentielle. Jusqu'à cette fameuse soirée, les patrouilles auxquelles participait le sergent Teyssier s'étaient déroulées sans la moindre anicroche, malgré le climat tendu qui prévalait ailleurs en ville.

Ce soir-là, le convoi qui inspecte la zone de Kanombé se compose d'un petit camion avec neuf Casques bleus à bord et d'une Jeep. Sa patrouille est prévue pour durer deux heures, de 20 heures à 22 heures. La petite équipe se trouve déjà au niveau du camp de Kanombé quand on lui refuse l'accès aux routes à voie unique menant vers la vallée en contrebas. Un barrage a été curieusement érigé au milieu de la route, comme si on voulait dissuader toute intrusion. Les Casques bleus tentent bien de faire valoir le bien-fondé de leur mission, mais aucune discussion ne semble possible : les militaires rwandais restent intraitables.

Tranchées. A la porte principale du camp, Teyssier constate alors que des pièces d'artillerie viennent d'être

installées, ainsi que des emplacements de mitrailleuses. Des soldats sont positionnés dans des tranchées fraîchement creusées. Sur le coup pourtant, les Casques bleus font demi-tour. Ils pensent peut-être avoir le temps d'analyser la situation les jours suivants. Teyssier, pour sa part, est envoyé en mission dès le lendemain dans le nord du pays. C'est alors qu'il entend sur le réseau radio de la Minuar la voix d'un de ses collègues. Ce dernier se trouve en faction à l'aéroport de Kigali, plus précisément sur une plateforme du deuxième étage de l'ancienne tour de contrôle. Nous sommes le 6 avril et il vient de voir le premier missile man-

quer l'avion tandis que le second touchait sa cible, un peu en dessous de l'aile gauche. Le sergent Teyssier réalise que la situation dérape et repense à l'incident de la veille au camp Kanombé.

Si son témoignage a pu échapper jusqu'à présent aux juges Trévidic et Poux, en charge de l'enquête à Paris, son collègue de l'aéroport a été entendu par les services militaires belges dès 1994. Il affirmait alors déjà que les tirs provenaient du camp militaire de Kanombé. Bien avant que les experts des juges parisiens privilégient cette piste eux aussi.